



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT N° 2017-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2014-18 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2017-02 amendant le règlement 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 7 février 2017

Paul Conway  
Adjoint à la direction

---

Je, soussigné, Paul Conway, adjoint à la direction de la municipalité du Canton de Hatley, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 7 février 2017 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce

7 février 2017.

Signature :

Publication dans un journal (s'il y a lieu) : oui  non

Journal : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_